

Annexe C
Avis de convocation du comité des citoyens et
extrait du procès-verbal de la séance du
conseil de l'arrondissement du Mont-Bellevue
tenue le 17 juin 2003

NON, AU NOUVEAU TRACÉ DU PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 410

Initialement le projet de la 410 devait être orienté vers la Montée d'Ascot. Cette option était connue et inscrite dans les cartes officielles de la Ville de Sherbrooke . L'impact sur la qualité de vie et le développement domiciliaire était certes présent mais quand même concilliable vue les besoins routiers dans le secteur.

Toutefois dans les derniers mois, le Ministère des Transports retenait un tout nouveau tracé utilisant un corridor boisé plus important, à proximité des résidences, faisant fie complètement de l'impact sur le milieu de vie de nombreuses familles établies à proximité.

Ce projet plus coûteux, développé de façon unilatérale, a non seulement occasionné des frais supplémentaires, mais forcé les fonctionnaires de la Ville de Sherbrooke à cesser l'émission de permis de construction résidentielle dans le secteur.

Nous demandons donc à nos élus des éclaircissements concernant les répercussions d'un tel projet pour les citoyens établis dans le secteur et soucieux de la qualité de vie des lieux. Lors de la prochaine séance du conseil d'arrondissement du Mont-Bellevue (600, rue Thibault «Ascot» c.p.610 Sherbrooke J1H-5H9) une période de questions sera prévue ~~mardi le~~ ~~17 juin~~ à 12hrs pour aborder le sujet avec nos élus , avant leur rencontre avec les responsables du Ministère des Tranports concernant le nouveau tracé.

2003

Vous êtes donc conviés à démontrer par votre présence vos préoccupations sur la question. De plus,d'ici là , nous vous invitons à faire part de vos interrogations à nos élus.

**REGROUPEMENT DES CITOYENS DES SECTEURS
CHEMIN ST-CATHERINE ET BOULV.UNIVERSITÉ**

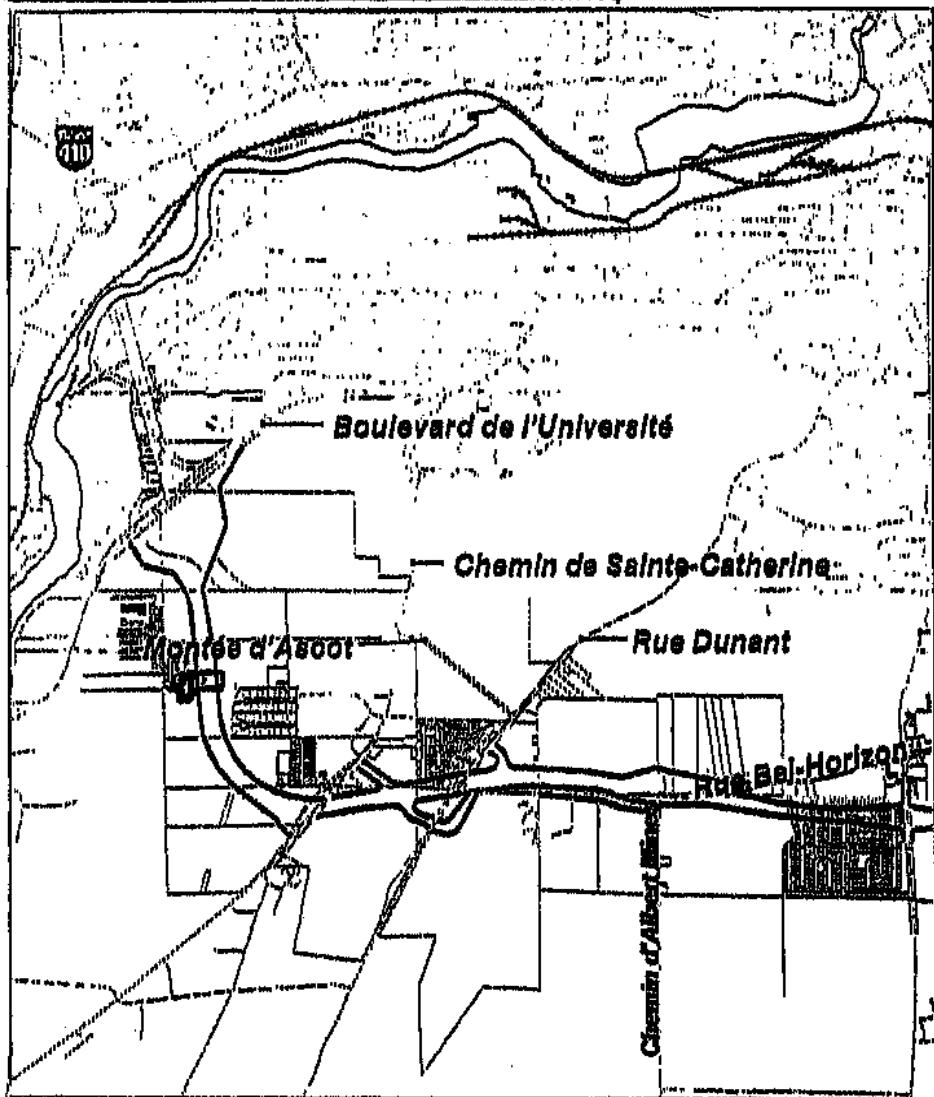
Pour plus d'info.; M.Gilles Daoust 566-5700

gdaoust10@videotron.ca

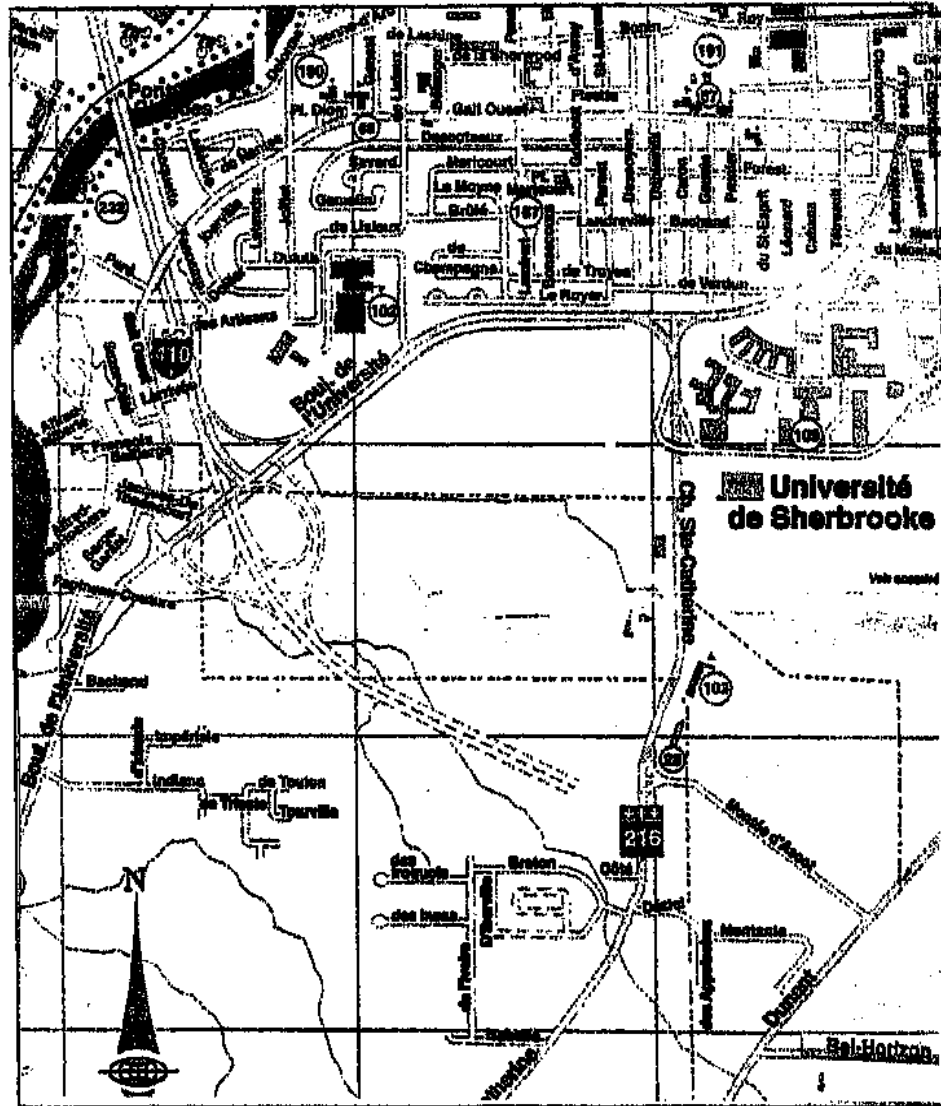
M Mario Rousseau 563-6249

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 410

NOUVEAU TRACÉ Juin 2003



ANCIEN TRACÉ





Arrondissement n° 4
(du Mont-Bellevue)

Direction

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT N° 4 (MONT-BELLEVUE)

Séance extraordinaire du conseil de l'arrondissement du Mont-Bellevue tenue au bureau de l'arrondissement, 600, rue Thibault, Ascot, le 17 juin 2003, à laquelle les membres formaient quorum.

DOSSIER CA4 2003-224-01

M. Pierre Bourque - 2887, rue des Incas

M. Bourque dit s'être présenté au conseil municipal hier soir pour avoir plus de détails. La problématique majeure part, selon lui, de Lennoxville. « Il y a 3 ans, le Ministère a injecté 17 millions pour des modifications majeures sur le chemin Ste-Catherine. Le deuxième tracé traverse une zone résidentielle importante. Pourquoi vouloir défoncer une zone urbaine avec un bolsé sur un kilomètre de long? La boucle pourrait être faite à partir du chemin Ste-Catherine pour aller rejoindre la route 143 Sud. Qui a décidé qu'il y aurait un deuxième corridor? Les voies sont larges et doubles. On sait que le dynamitage n'est pas un problème, ils en ont fait à Richmond. »

Le président Serge Paquin précise que le projet du prolongement de l'autoroute 410 date de plusieurs années. « Ça faisait partie du schéma d'aménagement. Le tracé initial n'est pas celui avec lequel on se retrouve aujourd'hui. La Ville de Sherbrooke a procédé à l'adoption d'un avis de motion. Le projet est sous la responsabilité du ministère des Transports, mais la Ville peut intervenir auprès du ministère. »

Arrivée de M. Louis Ferland, ingénieur et chef du service des inventaires et du plan, ministère des Transports - Région Estrie

Monsieur Ferland précise qu'il y a de la fausse information qui a circulé. « Nous sommes à faire des études d'impacts avec Teknika sur un deuxième corridor. Une consultation publique sera faite fin du mois d'août ou au début du mois de septembre. Elle tiendra compte des impacts environnementaux, visuels, etc. » Monsieur Ferland précise qu'il n'y a pas de tracé définitif. « Une première étude a été effectuée en 1995 par la firme SNC-Lavalin. Le premier tracé a également des impacts jusqu'à la route 108. »

Monsieur Paquin mentionne que le choix n'est pas encore arrêté. « On parle d'une action privilégiée et le ministère des Transports sera influencé par vos représentations. Le tracé doit aussi faire l'objet d'audiences publiques du BAPE. »

M. Gilles Daoust - 2852 rue des Incas

« Vous parlez d'un corridor alternatif, quelles sont les raisons pour changer de corridor? En 1995, une étude avait été structurée et elle était bien montée. Sur Internet, on parle d'un plan de transport. Il y a des représentants des MRC, du MTQ et aucun citoyen n'est présent. Nous souhaiterions que les citoyens soient impliqués. Le maire Jean Perrault nous avait déjà mentionné que un ou deux citoyens pouvaient faire partie de la discussion. »

Serge Paquin n'était pas au courant. Il précise qu'une rencontre est prévue après la séance régulière, mais qu'elle s'adresse aux élus seulement.

Monsieur Daoust précise que les conseils d'arrondissement prennent des décisions pour appuyer certains projets. « Vous avez un mot à dire. Vous favorisez, quel tracé, l'original ou l'alternatif? Est-ce que l'on peut avoir votre appui? Peut-on regarder les plans et les maquettes? »

Monsieur Ferland précise qu'entre le tracé alternatif –vs– le tracé original, il y a des étapes importantes à faire. « À l'intérieur d'un corridor, il y a un tracé. Si on retient le corridor alternatif, il y aura un tracé qui sera fait? »

« Un des grands objectifs du ministère est « le respect de l'environnement » pour l'ensemble du projet. Une coupe d'arbres, ça fait partie de l'impact. On parle d'environnement complet, soit environnement social, le bruit, etc. »

Monsieur Ferland n'est pas d'accord à ce que des citoyens participent à la rencontre avec les élus. Il préfère que l'information soit donnée par des spécialistes. « Il faut que les études soient complétées. La réunion avec les citoyens est prévue en septembre. »

Les prochaines étapes lors de la séance de consultation :

- dépôt des études ;
- dépôt des tracés ;
- délai pour réagir ;
- transmission des commentaires avec des mémoires, s'il y a lieu ;
- rencontres additionnelles, si nécessaires ;
- et par la suite, audiences publiques du BAPE.

Monsieur Daoust précise que sur le premier tracé, il y a eu moins de réactions. Il se dit satisfait des précisions données par monsieur Ferland et du fait que le ministère des Transports va tenir compte de l'environnement social.

Monsieur Paquin précise qu'actuellement la Ville de Sherbrooke et le CCU n'ont pas encore discuté du fond du tracé. « Nous allons en prendre connaissance et par la suite, nous allons le partager avec les citoyens et le ministère, mais seulement lorsque nous aurons en main les analyses. À la Ville, lorsqu'il y a une demande de changement de zonage, nous tenons compte de l'impact sur le milieu de vie des citoyens. »

M. Yan-Patrick Thibault - 2878 rue des Iroquois

Monsieur Thibault se dit étonné d'entendre qu'il y a une réunion avec Louis Ferland du ministère et qu'aucun citoyen ne participe à la rencontre. Il précise que les rumeurs partent très rapidement. Il aurait souhaité plus de transparence. Il veut savoir si des dédommagements sont prévus pour les propriétaires du secteur qui pourraient être affectés par le tracé? Monsieur Ferland lui mentionne que le ministère tient compte des impacts. Des mesures de mitigation peuvent amoindrir ou éliminer les impacts. Pour le moment, monsieur Ferland ne peut répondre s'il y aura des expropriations. Il précise que cela peut prendre entre 18 et 24 mois avant que le tout soit réglé.

Mme Mariette Létourneau - 3834 rue Tourville

Elle demande que la première rencontre se tienne après la fête du Travail plutôt qu'à la fin du mois d'août. Elle demande également si une rencontre préliminaire pourrait avoir lieu avec les propriétaires concernés dans un premier temps. Monsieur Ferland mentionne que l'ensemble des citoyens sera convoqué. Madame Létourneau demande également si le représentant du secteur, Jean-François Rouleau, sera présent? Monsieur Rouleau étant absent aujourd'hui à cause d'une réunion à l'extérieur.

M. Reynald Castonguay – 2832 rue des Incas

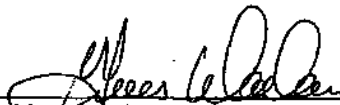
« Le prolongement de l'autoroute 410 est une vieille histoire qui date des années 1994-1995. Les premières études sont-elles disponibles pour consultation? » Lors de la réunion en septembre, il demande si les deux tracés peuvent être présentés avec les impacts pour chacun, afin de comparer les impacts et faire des recommandations appropriées.

Monsieur Ferland mentionne que les premières études n'ont pas été rendues publiques, mais se dit d'accord de parler des impacts des deux tracés.

M. André Gosselin – 2880 rue des Incas

Monsieur Gosselin demande si le ministère peut faire marche arrière et revenir au premier tracé, lorsque les deux études seront terminées? Monsieur Ferland ne peut répondre à cette question. « Si on vous consulte c'est que la décision n'est pas prise. S'il y a des expropriations, ce sera pour le tracé seulement et non pour l'ensemble du corridor. »

Je, soussigné, Yves Dodier, secrétaire du conseil de l'arrondissement du Mont-Bellevue de la Ville de Sherbrooke, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai.



Yves Dodier, secrétaire du
conseil de l'arrondissement

Sherbrooke, le 17 septembre 2003

SHERBROOKE - ARROND. 4

ACC. REC. À FAIRE Non

CLASSEMENT No. 2003-224-01

REÇU LE 22 SEP. 2003

Madame Julie Boulet, Ministre des transports du Québec
Ministère des transports du Québec
200, rue Belvédère nord
Sherbrooke Qc
J1H 4A9

CONSEIL
DIF. LOI VP
VILLE

Sujet : voie de contournement Sherbrooke-Lennoxville

Madame le Ministre,

Il est question depuis déjà assez longtemps de la construction d'une voie de contournement de Sherbrooke vers Lennoxville, qui devait peut-être passer dans une partie de l'ancienne ville de Rock Forest, partie où je demeure et où je possède un morceau de terrain vacant d'environ 116 acres, dont le développement immobilier a été commencé depuis quelques années.

Je dis "peut-être passer", parce que justement, on ne semble pas être capable de déterminer d'une façon définitive l'endroit où passera cette voie de contournement. Selon une copie du tracé que j'ai obtenue de la Ville de Sherbrooke, cette route devait passer sur mon terrain (plan A), mais voilà que nous avons appris qu'il y avait un autre tracé à l'étude (un plan B), et que ce serait ce dernier tracé qui serait retenu.

Moi je suis bien d'accord avec ce projet d'améliorer la circulation pour le plus grand bien de la collectivité des citoyens, mais, je suis moi-même un de ces citoyens qui a droit à ce bien-être, et je ne voudrais pas être parmi le petit nombre qui a à supporter les frais de cette amélioration.

A date, c'est cependant ce qui arrive. C'est la deuxième fois qu'on me gèle mon terrain pour des périodes de 4 ans, et c'est encore le cas. Encore assez récemment, une partie de mon terrain était vendue (sous réserve de faisabilité) à un promoteur en construction bien connu dans la région de Sherbrooke, monsieur Jacques Vallée, et on lui a refusé son lotissement, toujours en rapport avec cette voie de contournement. Donc la vente a dû être annulée. Je n'ai pas pu le vendre à lui, je ne peux pas le vendre à une autre personne et je ne peux pas le développer, parce qu'on me refuserait à moi aussi un lotissement. Qui perd, à voir son terrain geler pendant aussi longtemps, qui perd à manquer une vente à cause d'un projet de voie qui ne se fera pas possiblement pas à l'endroit d'abord prévu, qui, à ce moment-ci, finance en quelque sorte l'existence actuelle de 2 à 3 tracés différents? Tout cela sans que pour autant la collectivité y ait gagné et y gagne quoi que ce soit. Bien moi, j'ai la réponse, je la vis : celui qui y perd, ce n'est sûrement pas monsieur Vallée qui se sera orienté ailleurs, ni la collectivité qui finira pas avoir cette voie, où qu'elle passe. C'est moi.

Pour toutes ces considérations, je vous demande Madame le Ministre de voir à ce que justice soit faite, toute cette valse hésitation-indécision m'a causé des pertes considérables, et j'exige pleine compensation, et surtout, surtout, d'être avisé dans les plus brefs délais et d'une façon définitive à l'effet que mon terrain sera utilisé pour cette voie, ou qu'il en sera libéré, afin que je puisse enfin aller de l'avant.

Une réponse dans les plus brefs délais serait appréciée.

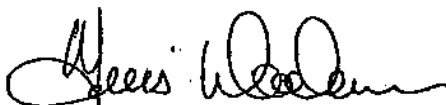
Roland Turgeon
Roland Turgeon
4955, rue de Gaspé, apt. 204
Rock Forest Qc J1N 4C5

C. : Ville de Sherbrooke

K. Dubois
22.09.03

Sherbrooke
Ville deArrondissement n° 4
(du Mont-Bellevue)

Direction

600, rue Thibault, (Ascot), C. P. 610, Sherbrooke QC J1H 5H9
Téléphone : (819) 563.3993 Télécopieur : (819) 563.3203
Courriel : arr.mont-bellevue@ville.sherbrooke.qc.ca*Sherbrooke, le 29 septembre 2003**Monsieur Roland Turgeon
4955, rue de Gaspé app. 204
Rock Forest (Québec) J1N 4C5***OBJET : Voie de contournement Sherbrooke-Lennoxville***Monsieur,**Nous accusons réception de votre correspondance datée du 17 septembre dernier, concernant l'objet mentionné ci-dessus.**Votre demande a été transmise à l'attention de monsieur Claude Marcoux, directeur du service de Planification et développement urbain, pour suivi.**Nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.**Yves Dodier
Directeur**YD/cl**c.c. Monsieur Jean-François Rouleau, conseiller municipal
Monsieur Claude Marcoux, directeur
Monsieur René Girard, chef de division*



Arrondissement n° 4
(du Mont-Bellevue)
Direction

Arrondissement n° 4
Téléphone : 563-3774 poste 29
Télécopieur : 563-3202

~~Note~~

DESTINATAIRES : Monsieur Serge Paquin, président et conseiller municipal
Monsieur Pierre Boisvert, conseiller municipal
Monsieur Robert Y. Pouliot, conseiller municipal

EXPÉDITEUR : Yves Dodier, directeur bureau de l'arrondissement

DATE : 23 septembre 2003

OBJET : Correspondance - Voie de contournement Sherbrooke-Lennoxville

Messieurs,

À la demande de monsieur Rouleau, vous trouverez ci-joint copie d'une correspondance signée par monsieur Roland Turgeon qu'il a déposée au conseil d'arrondissement le 22 septembre dernier.

Merci de votre attention !

Pièce jointe

c.c. Monsieur Jean-François Rouleau, conseiller municipal